

Projet de règlement grand-ducal
déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin
d'études secondaires classiques

Avis du Conseil d'État
(30 juin 2026)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 18 mai 2026, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le texte du projet de règlement grand-ducal était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles, d'une fiche financière ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

Les avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé et de la Chambre des salariés ont été communiqués au Conseil d'État en date du 26 juin 2026.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous avis trouve sa base légale dans l'article 60 de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique et entend fixer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

Pour ce qui est des changements introduits par rapport à l'année précédente, il est renvoyé à l'exposé des motifs.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 5

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Les troisième et quatrième visas relatifs aux avis des chambres professionnelles et du Conseil supérieur de certaines professions de santé sont à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Au troisième visa, la virgule avant les mots « et de la Chambre des salariés » est à supprimer.

À l'endroit des ministres proposant, il est indiqué d'insérer une virgule avant les mots « et après délibération du Gouvernement en conseil ; ».

Article 1^{er}

Au point 3°, il convient d'écrire le terme « Section » avec une lettre « s » initiale minuscule.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 30 juin 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch